



TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET PRÉVENTION

Protéger, prévenir, apaiser : Une sécurité de proximité, condition de l'égalité et du vivre ensemble

La sécurité est une **condition essentielle de l'égalité républicaine**. Se sentir en sécurité dans l'espace public, dans son quartier, dans ses déplacements quotidiens, ne doit pas dépendre de son lieu d'habitation, de son âge ou de ses ressources.

À Aytré, la politique de sécurité repose sur un principe clair : **présence humaine, vidéo protection, prévention des incivilités et outils modernes doivent agir ensemble**, au service de la tranquillité publique.

Une police municipale renforcée et visible

Avec le passage de la commune au seuil des **10 000 habitants**, la Ville a renforcé sa police municipale :

- recrutement d'un **cinquième policier municipal**,
- élargissement de l'amplitude horaire,
- patrouilles de proximité à pied et à vélo,
- équipements modernisés, dont un **véhicule électrique**.

Cette présence de terrain, fondée sur la **médiation et le dialogue**, permet d'intervenir en amont, de désamorcer les tensions et de maintenir un climat apaisé. Nous renforcerons également la présence humaine : il faut un policier pour 1500 habitants, **nous recruterons un nouvel agent de terrain**.

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET PRÉVENTION - AYTRÉ, une ambition partagée

La vidéoprotection : un outil au service de l'égalité et de la tranquillité

La Ville poursuivra son déploiement du **plan de vidéoprotection raisonné et encadré**, pensé comme un **outil d'égalité territoriale** :

- garantir le même niveau de protection dans tous les quartiers,
- prévenir les atteintes aux personnes et aux biens,
- lutter contre les incivilités, le dépôt de déchets sauvages et les trafics,
- sécuriser les espaces publics, les équipements municipaux et les événements.

La vidéoprotection n'a pas vocation à remplacer la présence humaine.

Elle agit comme un **complément**, au service de la dissuasion, de la tranquillité et de la protection des plus vulnérables.

Utilisée dans un cadre strictement réglementé, elle contribue à **rétablir un sentiment de sécurité partagé**, indispensable au vivre ensemble.

Une action coordonnée avec la Police nationale

La politique de sécurité d'Aytré s'inscrit dans une **coopération étroite avec la Police nationale** :

- échanges réguliers d'informations,
- coordination des interventions,
- appui des images de vidéoprotection dans le cadre judiciaire.

Ce partenariat renforce l'efficacité de l'action publique et permet une réponse plus rapide et mieux ciblée face aux situations à risque.

Prévenir les incivilités

La tranquillité publique repose aussi sur la lutte contre les **incivilités du quotidien**, souvent premières sources de sentiment d'insécurité :

- nuisances sonores,
- dépôts sauvages,

- dégradations,
- troubles du voisinage.

La Ville agit de manière transversale, en lien avec l'aménagement, l'éclairage, la propreté et les politiques de prévention.

Sécurité et éducation : fermeté et respect aujourd'hui, civisme pour demain

Deux leviers indissociables pour l'amélioration du vivre-ensemble.

Assurer la sécurité des Aytrésiens suppose une **action ferme et constante** contre les incivilités et les atteintes au vivre-ensemble, mais aussi une **politique éducative ambitieuse** inscrite dans le temps long.

Le mandat a renforcé la police municipale et la vidéoprotection lorsque la sanction est nécessaire pour protéger la communauté. Le prochain mandat ira plus loin en agissant **à la racine** : éducation au civisme dès le plus jeune âge, engagement des enfants et des jeunes pour leur ville, soutien aux parents, valorisation du rôle des enseignants et investissement durable dans les écoles.

👉 **La sécurité durable se construit par la fermeté quand il le faut, et par l'éducation pour que le respect devienne un réflexe partagé.**

Prévention

La prévention est une politique publique à part entière.

Elle consiste à anticiper plutôt que subir, à informer plutôt qu'inquiéter, et à préparer collectivement la ville aux risques du quotidien comme aux événements exceptionnels. La gestion de l'incendie du bâtiment La Réunion durant le mandat précédent en fut un bon exemple.

À Aytré, commune littorale exposée aux risques naturels et climatiques, la prévention ne peut être un simple document administratif. Elle doit être concrète, visible, partagée et opérationnelle.

UNE PRÉVENTION DE PROXIMITÉ

Un service d'accueil renforcé au sein de la Police municipale offrira un point d'entrée clair pour signaler, orienter et désamorcer les situations du quotidien.

ACCULTURATION AUX RISQUES MAJEURS

La diffusion active du DICRIM, des ateliers pédagogiques, des animations scolaires et des formations aux kits d'urgence permettront de développer une culture du risque apaisée.

SAUVER DES VIES

Cartographie des défibrillateurs, formations gratuites aux gestes qui sauvent et sensibilisation des jeunes feront de chaque citoyen un acteur de la chaîne de secours.

COHABITATION DES MOBILITÉS

Diagnostic des zones à risques, actions éducatives et aménagements urbains adaptés permettront de réduire les accidents et les conflits d'usage.

PRÉVENTION CITOYENNE

La création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile et d'un réseau d'entraide locale renforcera la solidarité en cas de crise.

UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE VIVANT

Actualisé, testé et partagé, le PCS est et sera un véritable outil opérationnel.

Prévenir, c'est déjà protéger.

Nous faisons le choix :

- d'une sécurité de proximité, humaine et accessible,
- d'une présence visible et rassurante,
- d'un plan de vidéoprotection équilibré, garant de l'égalité entre les quartiers,
- d'une coopération renforcée avec la Police nationale,
- d'une ville plus calme, plus sûre et plus solidaire.